

DE ROUBAIX-TOURCOING

M. JONNART HUIT HEURES

M. Jonnart, qui pratique la « politique de la présence à Rome » en n'y étant jamais, vient de prononcer encore un grand discours. L'autre jour, c'était à propos des congrégations; cette fois, c'est à l'occasion de la loi de huit heures.

Ce qu'est la loi de huit heures pour lui? C'est bien simple: « Elle est l'une des principales causes de la crise économique dont nous souffrons et du désarroi de nos finances ».

La formule de M. Jonnart est désoilable pour M. Clemenceau. On l'oublie trop, dans les milieux qui se réclament cependant du Tigre, c'est M. Clemenceau qui déposa le projet de loi des huit heures sur le bureau de la Chambre. C'était au lendemain de la guerre. Dans les sphères gouvernementales, on connaît bien que la part des travailleurs dans le butin de la victoire n'était pas lourde. Le peuple était mécontent de n'avoir reçu pour prix de ses misères et de ses deuils qu'une paix instable, que la vie chère, que le spectacle de fortunes rapides et pas très nettes. Il fallait lui jeter un os à ronger. On lui jeta la loi de huit heures.

Aujourd'hui, on voudrait bien retirer l'os des dents du régime populaire. Je ne conseille pas à M. Jonnart d'y risquer ses aînés de prélat.

Le sénateur du Pas-de-Calais cite l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre, qui ne possèdent pas de loi de huit heures. Est-ce bien une heureuse démonstration? C'est précisément dans ces pays que le nombre des chômeurs est le plus considérable: six millions aux Etats-Unis, deux millions en Angleterre, contre trente mille à peine en France.

« En Allemagne, pas de loi de huit heures », dit M. Jonnart. Seulement, les ordonnances du 23 novembre et du 17 décembre 1918, confirmées par le Constituant de Weimar, ont forcé de loi jusqu'au 31 mars 1922, date à laquelle une loi définitive sera appliquée. Et les huit heures sont effectives partout, les dérogations n'étant autorisées que d'accord avec les Conseils d'ouvriers. Ne reconnaît-on pas en tous lieux, cependant, que l'Allemagne a une force étonnante de production?

La vérité, c'est qu'une fraction de parlementaires veut porter un coup mortel aux lois sociales. Cette fraction s'attaque à la loi de huit heures comme à la loi-type des maigres réformes démocratiques d'après-guerre. Les patrons, qui se rattachent à cette fraction politicienne, veulent briser les syndicats, ou espèrent ainsi aggraver, sinon rendre impossible, l'inévitable évolution sociale qui emporte le monde.

M. Jonnart représente admirablement ce conservatisme. Il a reçu de l'organisation capitaliste du XIXe siècle tous les privilèges et toutes les prébendes. Il ne se console pas de voir se modifier chaque jour un état de choses qu'il professe avoir aimé.

Hélas! l'aiguille des temps tourne sans cesse et tous les discours n'y feront rien. Les travailleurs qui n'ont pas les renles d'un administrateur de Suez, veulent mesurer leur part d'efforts et de peines. Crovez-moi, M. Jonnart, il faut reconnaître désormais des droits aux pauvres sans qu'arrivent le charbon au fond des galeries ou qu'ils usent tristement leur santé devant les chaudières ou les métiers à tisser.

Si, d'aujourd'hui, vous alliez à Rome, demandez au Pape s'il se souvient d'un certain Jésus-Christ qui a dit: « Malheur à vous qui bâillez vos palais avec le souci des autres! » Peut-être alors votre cœur s'ouvrirait-il...

Alex WILL.

La Réparation

LE GOUVERNEMENT ALLOUE DES INDEMNITES AUX FAMILLES D'OFFICIERS FUSILES Paris, 15 novembre. — M. Louis Berthou, ministre de la guerre, vient d'adresser à Mme Herdun, la lettre suivante:

Madame, Les dispositions recueillies au cours du récent procès que vous avez intenté à un journal parisien, m'ont fait un devoir d'examiner à nouveau les requêtes dont vous avez adressé à plusieurs reprises mes prédécesseurs et moi-même. Il résulte de ce débat, comme de documents antérieurs, que votre mari, le lieutenant Herdun, a été exécuté sans jugement, le 18 heures après son repli de Douaumont sur Verdun, le 11 juin 1916.

Il est impossible, si l'on veut porter sur ce fait douteux une appréciation impartiale, de le séparer des heures tragiques où le sort de la France était lié à la victoire de Verdun, mais il n'a pu se produire que par une application erronée des lois de réparation.

Vous mari, très bien noté et décoré au cours même de la guerre, de la médaille militaire, était un officier courageux, dont vous pouvez, vous fils et vous, porter le nom avec honneur. La loi ne permet pas la révision de son affaire, mais le gouvernement a décidé, sur ma proposition, de vous allouer à titre de réparation civile, une somme de 100.000 francs.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Madame, les hommages de mon profond respect.

Louis BARTHOU.

Mme Herdun, assistée de M^e Berthou, avocat, a accepté la proposition du ministre de la guerre.

Une grève de métallurgistes dans la région de Dusseldorf LE MOUVEMENT AFFECTE CINQUANTE-CINQ MILLE OUVRIERS

Paris, 15 novembre. — On mande de Cologne que les métallurgistes de la région de Dusseldorf ont proclamé la grève générale, le mouvement affecte 55.000 ouvriers.

Un alcoolique ira au baone

Alençon, 15 novembre. — Le nommé Besières Adolphe, ou Sap André, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir en juillet dernier, au cours d'une crise d'alcoolisme, tiré un coup de fusil sur sa femme qui mourut presque aussitôt.

Le désarmement

On parle à Washington de lier les questions

L'envoyé spécial de l'Agence Havas à Washington écrit ce qui suit: Il est probable que la Grande-Bretagne ne souscrira définitivement aux réductions navales qu'après que la Conférence aura réglé non seulement le désarmement des Etats-Unis et du Japon, mais aussi celui de la France et de l'Italie. Il n'est pas impossible que le désarmement terrestre ne soit invoqué et ne soit lié au désarmement naval. Enfin, l'adhésion de Londres sera peut-être subordonnée au règlement de la question d'Extrême-Orient.

L'acceptation de principe du Japon, déjà connue par la déclaration de l'amiral Kato, sera confirmée à la séance de la conférence, la délégation japonaise reçoit à temps la réponse du gouvernement de Tokio. Cette acceptation n'ira pas sans de sérieuses critiques du projet Hughes, qui prendront la forme de véritables contre-propositions.

L'impôt sur les bénéfices de guerre

IL A RAPPORTE PRES DE 7 MILLIARDS

Paris, 15 novembre. — M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, avait demandé au ministre des finances, quelle somme a rapporté l'impôt sur les bénéfices de guerre. Voici la réponse de M. Doumer:

« Au 30 septembre 1921, la situation d'ensemble de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre était la suivante: total des rôles émis, 11 milliards 68.500.000; pertes exigibles, 9 milliards 600.236.000; total des recouvrements, 6 milliards 894.119.100 ».

DES DISSEMINATEURS ONT ETE POURSUIVIS

D'autre part, M. Léon Archimbaud avait demandé au ministre de la Justice, combien il y a eu de disseminateurs de bénéfices de guerre, depuis la promulgation de la loi sur les bénéfices de guerre, jusqu'à la date précitée, il a été engagé 200 poursuivis à la suite desquels il est intervenu 14 ordonnances de non-lieu, 50 condamnations et 7 acquittements; 212 affaires étaient en cours et 7 se trouvaient éteintes pour cause de décès de l'inculpé ou par l'effet de la prescription.

« Le résultat d'une statistique établie le 15 septembre 1921, qui depuis la promulgation de la loi sur les bénéfices de guerre, jusqu'à la date précitée, il a été engagé 200 poursuivis à la suite desquels il est intervenu 14 ordonnances de non-lieu, 50 condamnations et 7 acquittements; 212 affaires étaient en cours et 7 se trouvaient éteintes pour cause de décès de l'inculpé ou par l'effet de la prescription. »

Au Congrès National des Débitants de boissons

Le tour de discussion

Paris, 15 novembre. — Le Congrès National des débitants de boissons s'est ouvert ce matin, à 9 heures, sous la présidence de M. Ch. Duffert, de Besançon, 378 délégués représentant 18 fédérations et 201 syndicats assistent à cette séance. M. Demmaison, affirme la complète union du gros et du détail et examine la situation qui résulte du décret relatif à la loi des fraudes.

L'ordre du jour est l'élection de la commission de contrôle et au tirage au sort pour le tour de discussion des différents rapports. Il en résulte que seront successivement discutés:

1. Le rapport sur la loi du 9 novembre 1915 et les modifications à y apporter présentées par M. Buisson, de Rouen, au nom de la fédération du Nord et du Nord-Ouest;
2. L'impôt sur le chiffre d'affaires (différentiel) qui soulève modifications à apporter à la loi sur les bénéfices (Coteaux), présenté par M. Perrin de Vienne (Isère), au nom de la fédération du Rhône;
3. Rapport sur la prorogation des baux présentés par M. Pradet au nom de l'Union syndicale de Paris;
4. Rapport sur la taxe de luxe présentée par M. Thévenot de l'Union syndicale de Paris;
5. Rapport sur la propriété commerciale présenté par M. Cody de l'Union syndicale de Paris;
6. Rapport sur la hausse illicite présenté par M. Liffert au nom de la fédération de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'Est;
7. Rapport sur la loi des fraudes présenté par le bureau confédéral;
8. Rapport sur la représentation professionnelle présenté par M. Bertrand, de Clermont-Ferrand;
9. Rapport sur les similitudes d'absinthe, présenté par M. Deubrel, de Marseille, au nom de la fédération des Côtes d'Azur;
10. Rapport sur l'incarcération des débitants présenté par MM. Delannoy et Crapet de Lille;
11. Rapport sur les menées tempérantes et les moyens de les combattre par M. Truffe, de Nantes, au nom de la fédération de l'Ouest;
12. Rapport sur les lois régissant les débitants de boissons en Alsace-Lorraine par M. Merstermann, de Colmar.

Nuit de noces tragique

LES MARIÉS FURENT ASPHYXIES Belfort, 15 novembre. — Hier, deux jeunes mariés, M. et Mme Paul Chiry, demeurant 3, place du Collège, indisposés, oublièrent, en se couchant d'éteindre un feu de charbon. Les deux époux ne tardèrent pas à subir l'asphyxie; ils étaient morts lorsque les voisins accoururent et leur donnèrent de l'air. Les soins médicaux purent de ramener les deux victimes, mais leur état restait grave.

Dangereux progrès du féminisme

DES FEMMES PIRATES On mande de Tien-Tsin (Chine) qu'une bande de femmes pirates, composée de soixante-dix jeunes Chinoises, commandées par une femme d'une trentaine d'années et montées sur cinq jonques, attaque et pille les navires qui à l'aventure sur les côtes du nord de la Chine. Un torpilleur, envoyé par le gouvernement de Pékin pour les capturer, a dû battre en retraite.

AUX ASSISES DE SEINE-ET-OISE

« Ce n'est pas à moi de vous prouver que je suis innocent », dit LANDRU

Et l'homme de Gambais se tut quand on lui demanda: QU'EST DEVENUE ANDRÉE BABELAY?

Versailles, 15 novembre. — Le public commence d'entrer à midi et à midi 20, les tribunes sont pleines.

Aujourd'hui, on s'occupe plus spécialement de l'affaire Babelay. Dans le prétoire, sur des tables, figurent les pièces à conviction de l'affaire Babelay.

L'accusé fait son entrée dans la salle à 12 heures 55, puis, peu après, la Cour arrive et l'audience est ouverte à 13 heures.

L'affaire Babelay Une rencontre de rue

Landru, commence le président Gilbert, toutes les disparues avec qui nous vous avons vu en relations étaient toutes d'un certain âge. Or, celle dont nous allons nous occuper aujourd'hui, était une jeune fille de 19 ans, Andrée-Anna Babelay. Elle n'était pas riche. Elle ne possédait ni mobilier, ni économies. Elle était d'humeur un peu vagabonde. Elle fit plusieurs places, et en 1917, nous la retrouvons chez une carliomancienne, Mme Vidal, 12, rue de Belleville.

Vous voulez nous dire, Landru, comment vous êtes entré en relation avec cette jeune fille? Il paraîtrait que ce serait une rencontre de rue?

« Absolument », réplique Landru. Je l'ai trouvée un soir dans le Métropolitain, elle paraît. Je lui ai demandé ce qu'elle avait. Elle m'a dit qu'elle venait de quitter sa place et qu'elle ne savait où aller. Je l'ai consolée comme j'ai pu. Je lui ai offert d'habiter pendant quelques jours dans une chambre que j'avais inoccupée rue de Maubeuge.

Landru précise qu'il installa Anna Babelay, vers février 17, rue de Maubeuge.

Une nièce de province

Mlle Babelay demanda, dit-il, à sa mère, Mme Colin, le 11 mars 1917, une photographie où la famille Colin était représentée en costume roumain.

« Etait-ce pour vous montrer cette photo? »

« Je ne le crois pas, dit Landru, qui reconnaît qu'il ne couchait pas, rue de Maubeuge, dans la chambre qu'il avait louée. Mais, un jour, il annonça à la concierge qu'il allait installer dans cette chambre une nièce de province, c'était Mlle Babelay.

Elle resta quelque temps dans cette chambre, après que Landru et même je fus très ennuyé de ma bonne action, peu de temps après son entrée rue de Maubeuge, Mlle Babelay tomba malade. Je fis appeler un médecin qui prescrivit la campagne.

L'air de la campagne

Et c'est pourquoi vous l'avez emmenée à Gambais, demanda M. Gilbert.

C'est le 29 mars, continue M. Gilbert, que le voyage à Gambais s'accomplit. Vous aviez pris un aller pour Andée Babelay et un aller et retour pour vous. Voulez-vous nous expliquer pourquoi?

« C'est pourtant l'en simple, répond Landru. J'ai pris un billet simple pour elle et un retour pour moi. Mlle Babelay était malade et je ne pouvais faire autrement que de la laisser à pas respirer l'air pur de la campagne.

Ces derniers mots provoquent une sensation dans la salle, et de, oh!

Le président. — Des habitants de Gambais ont vu, en effet, Mlle Babelay qui fumait et se promenait à bicyclette. Précisément, à partir du 12 avril 1917, on ne voit plus Andrée Babelay. Cependant, vous étiez encore à Gambais?

« Quand Andrée Babelay a-t-elle quitté Gambais? »

« Ce jour-là, M. Vallet a reçu de vous une somme que, sur votre carnet, est ainsi inscrite: 2 litres de bois à 23 francs et pourbaire: 46,50; vous avez payé M. Vallet qui vous apportait du bois et sur votre carnet également, on trouve que vous rentrez le 12 à Paris, au soir.

Landru. — Mais je n'étais pas à Gambais le 12 avril. L'instruction voyant que je n'avais pas pris le train, a émis l'hypothèse que j'étais revenu en bicyclette. Or, voyez comme l'hypothèse de l'instruction est fautive. Si j'étais revenu à bicyclette, le n'aurais pas pu prendre le Métro, comme le dit l'instruction, puisque le Métro ne reçoit pas les bicyclettes.

« Ainsi, poursuit le président, le 12 avril vous n'étiez pas à Gambais. Alors expliquez-vous sur cette inscription du 12 avril: à heures du soir, l'accusation, vous le savez, dit que c'est l'heure de l'assassinat? »

« Mais c'est l'accusation qui le dit, qui me le fait dire. Ces petits chiffres ne veulent rien signifier. »

« Enfin, résume M. Gilbert, vous prétendez que le 12 avril 1917 Andrée Babelay n'était plus à Gambais et vous ne vous expliquez pas sur ces annotations et pièces du 12 avril. Alors comment et à quel moment, André Babelay est-elle partie de Gambais? »

Mais Landru ne répond pas à cette question. Il en pose lui-même une nouvelle.

« Cherchons la vérité sans arrière-pensée? »

« Mais qui donc justifie que ces objets et pièces portées sur mon carnet ont été faits à Gambais? L'accusation s'est mise en tête que j'avais commis des crimes et tout ce qu'elle trouve sur mes carnets, elle fait entrer dans le mouls de ses hypothèses. Nous cherchons la vérité, n'est-ce pas, cherchons la donc sans arrière-pensée? » (Sensation).

La loi des loyers

La Chambre en discute toujours le projet

Paris, 15 novembre. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. François ARAÛO, devant un très petit nombre de députés. M. Bonnevey est au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation définitive de la législation des loyers.

Un contre-projet évitant l'expulsion

M. BELLET développe un contre-projet tendant avant tout, dit-il, à éviter l'expulsion des locataires en possession, étant donnée la rareté des locaux à louer et, d'autre part, à permettre enfin au propriétaire d'obtenir le juste prix de la chose louée.

On discute le projet de la Commission

M. GUIBAL, rapporteur, demande la discussion immédiate du projet de la commission.

M. PUECH défend un amendement tendant à la suppression de l'article premier.

M. GUIBAL, rapporteur, prend la défense du texte de la commission.

M. BONNEVEY appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité de donner le plus de précision possible au texte qu'elle adoptera, afin d'éviter les fluctuations constantes dans les décisions des commissions arbitraires. Il est d'avis que la Chambre doit adopter le texte du premier paragraphe de l'article premier modifié, ainsi que vient de l'indiquer M. Guibal, et renvoyer la commission.

M. BONNEVEY. — Au point de vue des prorogations, il est indispensable de maintenir les prorogations, mais les propriétaires auront droit, à partir d'une certaine date, à une majoration qui sera d'ailleurs acceptée par la plupart des locataires. C'est dans ce sens que, selon moi, la commission devra modifier le texte du paragraphe 2 de l'article 1er.

M. GUIBAL, rapporteur, accepte le renvoi du paragraphe 2 à la commission.

Pour les titulaires de baux à long terme

M. VANDAMME. — Sur tous les points du territoire et notamment dans le Nord, particulièrement à Lille, les dispositions prises par les administrations des Hospices à l'égard des locataires titulaires de baux amphitruoniques lésent gravement ces locataires.

Ceux-ci doivent bénéficier d'une réglementation particulière. Il est inadmissible que les jugements rendus à Lille à ce propos soient maintenus, car on créerait ainsi une nouvelle catégorie de sinistrés, qui, eux-mêmes, ne pourraient recevoir aucune indemnité. Vous devez prendre des dispositions spéciales pour ces baux à très long terme.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

INITIATIVE OUVRIERE

UN GROUPEMENT A BASE COOPERATIVE, « LA BATELLERIE SINISTRÉE POUR LA BATELLERIE SINISTRÉE »

Un groupement à base coopérative, « La Bâtelierie sinistrée », vient de se constituer. On peut dire qu'il vient à son heure. Jusqu'ici, les bateliers victimes, dans leur instrument de travail, de dommages de guerre, avaient été, soit indemnisés à eux-mêmes, soit insuffisamment indemnisés dans leur action réparatrice. Quelques-uns — le plus grand nombre — étaient la proie d'agents d'affaires, plus soucieux d'emporter de sérieux honoraires que de leur faire obtenir les satisfactions auxquelles ces malheureux ont un droit non contestable.

Il n'en ira plus ainsi, désormais, grâce à la coopérative de reconstruction « La Bâtelierie sinistrée ». Celle-ci appuiera avec compétence les réclamations de tous les bateliers victimes de la guerre, devant la commission spéciale. Elle fera activer la délivrance, à ces bateliers, de leurs titres de créances; elle les mettra à même d'en obtenir le paiement rapide. Et, par là, elle leur facilitera le emploi exigé par la loi.

Grâce à cette association coopérative, les marins qui la guerre a privés de leur outil de travail, rentreront en possession d'un nouveau bateau.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à 2, rue Saint-Bernard, au Bureau du Chef de service des Matériaux, à Lille, soit aux bureaux des Chefs de subdivision, à qui ils se sont déjà adressés pour la location.

Qui veut les maisons provisoires?

ELLES COUTENT DE 15 A 30 FR. LE METRE CARRE

Le Ministre des R. L. vient de décider que la cession des maisons provisoires pourra être consentie aux locataires sinistrés aux prix réduits suivants: 30 fr. le mètre carré pour les constructions à usage d'habitation; 15 fr. le mètre carré pour toutes autres constructions accessoires, annexes à l'habitation, bâtiments agricoles, baraquements, etc.

Pour leur renseignements, s'adresser soit à 2, rue Saint-Bernard, au Bureau du Chef de service des Matériaux, à Lille, soit aux bureaux des Chefs de subdivision, à qui ils se sont déjà adressés pour la location.

Un enfant brulé vif

IL ETAIT MALADE AU LIT

Orléans, 15 novembre. — Hier soir, un violent incendie a éclaté 21, rue Marceau, dans une maison habitée par un ménage d'ouvriers, les époux Protain, pendant qu'ils étaient en travail. Le bébé, âgé de deux ans, se trouvait dans une chambre où se trouvait un lit. Le feu s'étant communiqué au lit, le bébé fut brûlé vif. Les parents, sous le prétexte qu'ils devaient retourner à l'hôpital Lariboisière pour y faire compléter son bulletin de sortie.

Une sage-femme du XVIII^e arrondissement s'est présentée hier au commissariat du quartier Saint-Vincent de Paul et a déclaré à M. Beaurain qu'une inconnue l'avait priée il y a un mois de la mettre en rapport avec des pensionnaires pour savoir si l'une d'elles consentirait à lui abandonner son bébé, ajoutant qu'elle léguerait à cet enfant une fortune considérable.

Un enfant brulé vif

IL ETAIT MALADE AU LIT

Orléans, 15 novembre. — Hier soir, un violent incendie a éclaté 21, rue Marceau, dans une maison habitée par un ménage d'ouvriers, les époux Protain, pendant qu'ils étaient en travail. Le bébé, âgé de deux ans, se trouvait dans une chambre où se trouvait un lit. Le feu s'étant communiqué au lit, le bébé fut brûlé vif. Les parents, sous le prétexte qu'ils devaient retourner à l'hôpital Lariboisière pour y faire compléter son bulletin de sortie.

Du béail pour les cultivateurs sinistrés

UN DON DES ELEVEURS AMERICAINS

Un groupe d'éleveurs américains, sur l'initiative d'un grand ami de la France, M. Dudley Waters, vient d'offrir à notre pays 700 têtes de bœufs et 100 têtes de vaches destinées aux cultivateurs sinistrés; déjà 84 têtes ont été réparties dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nouvelle Catastrophe industrielle en Rhénanie

Une raffinerie d'huile a sauté. Dix ouvriers ont été ensevelis vivants et il y a trente blessés.

Coblence, 15 novembre. — Delzheim, bourg industriel, situé à quelques kilomètres de Wiesbaden, fut le théâtre d'une effroyable catastrophe qui, sans être comparable à celle d'Oppau, sembla le deuil dans bien des foyers rhénans.

A 12 heures 30, les ouvriers de la raffinerie d'huile Lantz se trouvaient réunis au réfectoire, lorsqu'une terrible explosion se produisit, ébranlant toute la fabrique, soulevant et brisant littéralement l'important atelier d'extraction, qui vint s'écraser dans un cratère creusé par l'explosion.

Dix ouvriers se trouvant dans la cour furent projetés, par le déplacement d'air, dans les débris, les entrant vivants; une trentaine d'autres, blessés par des éclats de vitres et des débris, furent transportés à l'hôpital de Wiesbaden.

« Enormes flammes, alimentées par les fûts d'huile se trouvant dans l'atelier, montèrent aussitôt. La répercussion de l'explosion fut si forte que toutes les vitres volèrent en éclats dans un rayon de 150 à 200 mètres. Les pompiers de Wiesbaden et le 1er groupe du 213 R. A. C. organisèrent les premiers secours.

Aux dernières nouvelles, on n'avait aucun espoir de déloger les ouvriers ensevelis. Dans l'atelier d'extraction qui sauta, se trouvèrent des réservoirs de benzène servant à actionner les moteurs. C'est leur incendie qui, pour une cause inconnue, provoqua le sinistre, évalué déjà à 25 millions de marks.

L'explosion de l'usine Citroën

UNE PREMIERE EXPLICATION

Un ingénieur de la fabrique d'automobiles Citroën, qui de Javel, à Paris, a fourni une première explication sur les causes de l'explosion d'hier.

« Les quatre compresseurs de 200 chevaux et les deux autres de 100 chevaux situés dans l'atelier d'éclairage envoient l'air, au fil de la chaîne, dans des cloches contenant 80 mètres cubes d'air comprimé à 6 kilos. Les fours sont chauffés d'après un procédé américain à la poudre de charbon. Cette poudre, très fine, est en suspension dans l'air et, peut-être un mélange détonant s'est-il constitué au contact de l'huile des graisseurs. C'est une hypothèse possible. L'explosion a commencé à défoncer la cloche et il s'en est suivi ce formidable retour de flamme qui, en s'échappant des fours comprimés, a brûlé nos ouvriers, »

TROIS NOUVEAUX DECES

Trois décès ont été enregistrés à l'hôpital Boucicaut, parmi les ouvriers hospitalisés hier à la suite de l'explosion.

La liquidation de la flotte d'Etat

LA FEDERATION DES MARINS PROPOSE D'EN ACHETER UNE PARTIE

Paris, 15 novembre. — Depuis plusieurs années, la Fédération des syndicats maritimes, dont le citoyen Rivelli est le secrétaire général, s'est préoccupée de la liquidation de la flotte d'Etat.

La Fédération des marins a son idée sur ce sujet et elle ne propose rien de moins que d'acheter une partie de cette flotte.

Réuni, hier après-midi, au siège fédéral dans l'immeuble de la C. G. T., 211, rue Lafayette, le conseil national de la Fédération des marins a envisagé tout d'abord ce problème en discutant un rapport très détaillé du secrétaire général.

Les travaux de ce conseil continueront aujourd'hui pour étudier les questions suivantes mises à l'ordre du jour:

1. Liquidation de la flotte d'Etat, achetée par la fédération d'une partie de cette flotte comprenant 17 navires faisant 112.000 tonnes, exposé ce la situation présente du projet, décisions à prendre pour le réaliser;
2. Etude de la refonte des lois sur les caisses des invalides et de prévoyance, nomination de délégués pour suivre les travaux;
3. Etude du code du travail maritime;
4. Modifications aux chartes-parties relatives aux grandes pêches en Islande et à Terre-Neuve;
5. Diverses questions intéressant la vie fédérale et confédérale.

Le roman d'un bébé

LA PETITE ENLEVEE A-T-ELLE ETE VOLÉE POUR LA DAME RICHE QUI VOULAIT UN ENFANT?

Paris, 15 novembre. — Nous avons relaté dans quelles circonstances une femme, costumée en infirmière, s'était fait confier par sa mère la petite Irène Labe, âgée de quelques jours, et avait ensuite disparu, après avoir droigné la jeune mère, sous le prétexte qu'elle devait retourner à l'hôpital Lariboisière pour y faire compléter son bulletin de sortie.

Une sage-femme du XVIII^e arrondissement s'est présentée hier au commissariat du quartier Saint-Vincent de Paul et a déclaré à M. Beaurain qu'une inconnue l'avait priée il y a un mois de la mettre en rapport avec des pensionnaires pour savoir si l'une d'elles consentirait à lui abandonner son bébé, ajoutant qu'elle léguerait à cet enfant une fortune considérable.

Un enfant brulé vif

IL ETAIT MALADE AU LIT

Orléans, 15 novembre. — Hier soir, un violent incendie a éclaté 21, rue Marceau, dans une maison habitée par un ménage d'ouvriers, les époux Protain, pendant qu'ils étaient en travail. Le bébé, âgé de deux ans, se trouvait dans une chambre où se trouvait un lit. Le feu s'étant communiqué au lit, le bébé fut brûlé vif. Les parents, sous le prétexte qu'ils devaient retourner à l'hôpital Lariboisière pour y faire compléter son bulletin de sortie.

Du béail pour les cultivateurs sinistrés

UN DON DES ELEVEURS AMERICAINS

Un groupe d'éleveurs américains, sur l'initiative d'un grand ami de la France, M. Dudley Waters, vient d'offrir à notre pays 700 têtes de bœufs et 100 têtes de vaches destinées aux cultivateurs sinistrés; déjà 84 têtes ont été réparties dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.